Comptabilité : 1er prix, Charles Desruelles; 2e, Albert Caillet. — Langue anglaise. — 1er prix, Charles Desruelles; 2e, Aristide Scamps. — Langue allemande : Prix, Paul Thomas. — Examen et succès classiques : 1er prix, Eugène Papillon (5 prix, 2 acc.); 2e, Charles Desruelles. — Ecriture : 1er prix, Aristide Scamps; 2e, Charles Desruelles. — Dessin géométrique : 1er prix, Charles Desruelles; 2e, Emile Lecomte. — Dessin d'ornement : 1er prix, Emile Lecomte (2 prix, 1 acc.); 2e, Charles Desruelles (8 prix, 4 acc.).

NORD

DUNKERQUE, 3 août. — M. Boulanger, chef de district à la gare d'Esquelbecq, revenant le long de la voie ferrée de Bergues, a été tamponné par le train 191. Le cadavre a été ramassé par des ouvriers qui l'ont porté sur une civière à la gare d'Esquelbecq.

La tête ne tenait plus au corps ; la cervelle était projetée le long des rails ; le bras droit est détaché de l'épaule ; le côté gauche était ouvert et le cœur était sorti. Le malheureux laisse une veuve et deux enfants en bas âge.

Dunkerque, 3 août. — Le vapeur *Jeanne d'Arc*, capitaine Frétel, appartenant à M. Bossut-Plichon, de Dunkerque, allant de Marseille à Bordeaux et au Havre a échoué près du cap Palesv.

D'autre part le ministre de la marine a reçu ce matin, 3 août, la dépêche suivante, qui lui a été adressée par notre consul à Carthagène :

« Le vapeur *Jeanne-D'arc*, de Dunkerque, d'un tonnage de 436 tonneaux, capitaine Fournier, venant de Marseille avec un chargement de diverses marchandises, allant à Bordeaux et au Havre, s'est échoué hier matin à 12 milles environ du cap Palos.

» J'envoie un remorqueur, dirigé par un de mes délégués, pour procéder au sauvetage du navire et de sa cargaison. »

Les patronages du Nord et du Pas-de-Calais. — La réunion trimestrielle des directeurs de patronage du Nord et du Pas-de-Calais se tiendra le vendredi 6 août prochain, au cercle catholique, rue Marais, 18, à Lille, sous la présidence de M. Fichaux, professeur de philosophie au collège du Sacré-Cœur à Tourcoing.

Cette réunion, comme celle qui l'a précédée, comprendra deux séances, l'une à onze heures du matin, l'autre à deux heures du soir.

Deux questions y seront principalement traitées : 1° les jeux dans les œuvres; 2° les moyens de former les jeunes gens à la piété.

Tentative d'assassinat à Armentières. — Une profonde inimitié règne entre Pierre Coussemaker, 50 ans, visiteur de pièces chez M. Dutilleul, fabricant de toile, rue d'Ypres, et Léon Deleporte, tisseur.

Hier matin, vers 6 h. au moment de l'entrée des ouvriers dans la fabrique, Coussemaker était posté en face de l'estaminet : *au retour du canonnier*, rue d'Ypres, un révolver en poche, attendant le passage de Deleporte.

Ce dernier parut bientôt. A peine Coussemaker l'eut-il aperçu, qu'il prépara son arme, puis tira presque à bout portant trois coups de revolver; heureusement, la première balle, arrivée en pleine poitrine après avoir traversé la manche droite du paletot, s'est amortie sur un bouton de gilet ; la seconde balle a blessé assez grièvement Delaporte au front ; le troisième coup n'a pas porté, grâce au passage d'une voiture.

Coussemaker n'a pas eu le temps de tirer ses deux autres coups, les ouvriers de l'établissement s'étant précipités sur lui. Il a été remis entre les mains de la police. On dit que les blessures de Delaporte ne sont pas mortelles.

Le Cateau. — La veuve Lestoquois, cultivatrice, âgée de 82 ans, avait à son service Thérèse H..., de Bertry, en qui elle avait pleine confiance. Cependant, au bout de quelques mois, on remarqua qu'elle faisait d'importants achats de toilette. Or, comme elle ne gagnait que 8 fr. par mois, elle ne pouvait pas, par ses propres ressources, se permettre tout ce luxe.

On finit par la congédier, il y a quelques mois. Toutefois elle continuait de visiter, de temps en temps son ancienne maîtresse.

La semaine dernière, Thérèse H... vint voir Mme Lestoquois. Celle-ci, malgré son grand âge, travaillait dans sa cave. C'est là que son ancienne servante alla lui parler. Le jour même on trouva un louis de 10 fr. sur les escaliers de la cave. Le lendemain, Mme Lestoquois ayant besoin d'argent, constata qu'on avait ouvert son secrétaire et enlevé une somme de 3,000 fr., dont deux billets de 1,000 fr. et 1,000 fr. en or.

Les soupçons se portèrent aussitôt sur cette fille, surtout quand on s'est souvenu qu'on avait trouvé une pièce de 10 fr. en or sur les escaliers de la cave. Une enquête est ouverte.

Cysoing. — *Incendie.* — Lundi, vers cinq heures du matin, un commencement d'incendie s'est produit dans une vieille ferme inhabitée depuis deux ans, et appartenant à M. J.-B. Pollet, cultivateur à Cysoing.

Les pompiers, aidés par les habitants de la commune, se sont rendus maîtres du feu au bout d'une heure.

On suppose qu'une étincelle d'une cheminée voisine a été la cause du sinistre; car la maison incendiée est couverte en chaume et c'est à la toiture que le feu s'est déclaré.

Les dégâts, consistant en détoriation du bâtiment sont évalués à 500 fr. Il y a assurance.

Busigny. — Un homme de 29 ans, marié à Busigny et employé au chemin de fer du Nord, a été écrasé hier par un train à la bifurcation des lignes de Cambrai et du Cateau à Busigny.

BELGIQUE

Bruxelles. — M. de Freycinet a promu à la dignité de grand-officier de la Légion d'honneur, M. Thonissen, ministre de l'intérieur de Belgique.

— On a annoncé qu'un nouveau procès était dirigé contre M. Vandersmissen. Il s'agit d'une réclamation d'honoraires formulée par les médecins qui ont soigné sa femme. M. Vandersmissen écrit à la *Gazette* que c'est le seul procès qu'il ait à sa charge et ajoute que les médecins qui ont soigné Alice Renaux lui réclament 10,000 fr. d'honoraires, chiffre contre lequel il proteste.

Affaire Montebellos-Molembaix. — Sous ce titre out lit dans le *Journal de Bruxelles* :

Tous les journaux parlant ouvertement de cette regrettable affaire, nous sommes bien obligé d'en dire un mot à notre tour.

Il y a quelques années, le ministre de France avait résolu de donner à ses principaux nationaux une fête à l'hôtel de la légation, à l'occasion du 14 juillet. Les attachés chargés de lancer les invitations se servirent d'une ancienne liste des membres de la Société Française de bienfaisance, sur laquelle figuraient le baron de Molembaix et quelques autres notabilités françaises du monde aristocratique de Bruxelles.

M. de Molembaix, qui n'avait aucune relation avec le nouveau ministre (comte de Montebello), fut très surpris de recevoir cette invitation ; il écrivit au ministre une lettre assez raide, dans laquelle il exprimait vivement son étonnement d'être invité à une fête destinée à perpétuer le souvenir de la prise de la Bastille, etc. M. Deschamps, l'un des attachés, alla trouver M. de Molembaix pour lui expliquer que M. de Montebello, en fait, n'était pour rien dans la méprise, que les lettres avaient été expédiées d'après une liste de chancellerie, et pour l'engager à retirer purement et simplement une réponse que le ministre considérait comme offensante pour lui. M. de Morembaix refusa.

Alors M. de Montebello lui fit savoir qu'en sa qualité de ministre de France en Belgique il était légalement mis dans l'impossibilité de lui demander raison de cette offense (nous n'apprécions pas, nous narrons), mais qu'il ne quitterait pas le pays sans lui donner de ses nouvelles.

Il y a quinze jours, quand son Excellence eut remis au roi les lettres qui l'accréditaient auprès de Sa Majesté, M. de Montebello envoya à M. de Molembaix deux témoins : le général de Négrier et le comte de la Ferronnays.

M. de Molembaix constitua comme témoins son cousin le prince Léon et le comte Ferdinand d'Oultremont de Warfusée. Nous ne savons pour quel motif, indépendant de la volonté de M. de Molembaix, M. de Léon n'a pas pu se trouver à Paris, au rendez-vous indiqué.

Après avoir attendu quelques jours, M. de Montebello a dû partir pour se rendre à son nouveau poste à Constantinople, d'où il reviendra prochainement.

Nous ne comprenons pas bien pourquoi le ministre de France à Constantinople a plus que le ministre de France à Bruxelles le droit de se battre avec un Français. Quoi qu'il en soit, nous croyons pouvoir dire que, dans cette affaire, il n'y a pas de quoi fouetter un chat comme on dit vulgairement, et que les témoins feraient chose très sage et donneraient un bon exemple en l'arrangeant au plus tôt.

La manifestation du 15 août. — M. Buls, le bourgmestre-député de Bruxelles a résolu d'autoriser la manifestation ouvrière du 15 août.

Affaire Anseele. — Rejet du pourvoi. — Dans son audience d'hier, la cour de cassation, deuxième chambre, a rendu un arrêt qui, sur le rapport de M. le conseiller Demeure et sur les conclusions conformes de M. Molot, avocat général, rejette le pourvoi et condamne aux dépens le demandeur Edouard Anseele, condamné par arrêt de la cour d'assises de la Flandre orientale séant à Gand, le 4 juin dernier, à un emprisonnement de six mois et aux frais, pour provocation à la désobéissance aux lois.

ÉTAT-CIVIL. — Roubaix. — Déclarations de naissances du 3 août. — Fernande Cabaye, rue du Duc, 33. — Angèle Bettremieux, rue Saint-Eleuthère, 19. — Sophie Thillier, rue d'Alma, cour Tiberghien, 6. — Clément Doise, rue du Tilleul, Grande Cité, 31. — Joseph Vanieghem, rue du Coq-Français, 65. — Marie Mayet, rue Ste-Thérèse, 11. — Georges Vanuxem, rue Beaurewart, cour Jénart, 36. — Georges Hespel, rue de Rome, cour Rogier, 2. — **Déclarations de décès du 9 août.** — Julie Hasbrouck, 68 ans, rentière, rue de la Banque, 28. — Marie Vermeulen, 3 mois, 2 mois, rue de la Basse-Masure, 24 — Esphanie Pluquet, 88 ans, ménagère, rue de l'Epeule, cour Plouvier, 3. — Emile Laevens, 41 ans, chauffeur, rue de la Guinguette, cour Tiberghien, 2. — Prosper Leman, 63 ans, tisserand, Hôtel-Dieu. — Jules Drugeon, 26 ans, chaudronnier, Hôtel-Dieu. — Malvina Meskart, 28 ans, rattacheuse. — Henneuse, présenté sans vie, rue de Blanchemaille, cour Duquenne, 4.

Tourcoing. — Déclarations de naissances du 1er août. — Marthe Delplanque, rue Joire. — Paul Lehembre, rue des Ursulines. — Gustave Seynhaeve, chemin des Mottes. — Georges Delhaye, au Blanc-Seau. — Adolphe Vansteenkiste, à l'Epinette. — **Du 2 août.** — Maximilien Vanwambecke, à la Croix-Rouge. — Fernand Leman, à la Marlière. — André Franchomme, rue Nationale. — **Du 3 août.** — Louis Delannoy, rue Fin de la Guerre. — Madeleine Polyte, rue Fin de la Guerre. — Alfred Lepers, rue de la Blanche-Porte. — Suzanne Janssens, rue de la Latte. — **Déclarations de décès 1er août.** — Louis Cospain, 5 mois, rue de Menin. — Jean-Baptiste Stelandre, 7 mois, rue de la Latte. — Désiré Allard, 3 mois, aux Orions. — Julie Tonnel, 84 ans, sans profession, rue des Catalans. — **Du 2 août.** — Achille Riffard, 13 ans 4 mois, rue de Lille. — Eugène Chevalier, 10 ans 3 mois, rue de Lille. — Eugène Chevalier, 10 ans 3 mois, rue de Lille. — Irma Masquelier, 2 mois, rue du Casino. — Philomène Jekière, 2 ans 10 mois, aux Phalempins. — Albert Vandeplassche, 2 mois, aux Phalempins. — Aline Feutrie, 5 mois, rue des Catalans. — **Du 3 août.** — Gustave Varlet, 2 ans, rue du Clinquet. — Louis Delporte, 49 ans, aiguilleur, au Tilleul. — Pierre Verckamere, 66 ans 8 mois, marchand de légumes, rue Nationale. — Emile Prouvost, 18 jours, au Blanc-Seau. — Jeanne Delannoy, 1 an 10 mois, rue Joire. — Charles Dervaux, 44 ans 7 mois, négociant, rue des Anges.

Tressin. — Déclarations de naissances du 1er août. — *Désiré Catoire.*

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissance de la famille ADRIAENSSENS-FLORIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Sidonie-Coralie ADRIAENSSENS, décédée à Roubaix, le 3 août 1886, à l'âge de 2 ans et 6 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Saint d'ange solennels, qui auront lieu le jeudi 5 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Arts, 141.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le vendredi 6 août 1886, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Elisa-Louise LIBOUTON, épouse de M. Henri SEGARD, décédée à Roubaix, le 27 mai 1886 dans sa 61e année, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

La Société des anciens élèves de M. Faidherbe, fera célébrer un obit solennel en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 5 août 1886, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Achille FARVACQUE, décédé à Roubaix, le 2 octobre 1885, à l'âge de 29 ans et 4 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église de Lys-lez-Lannoy, le lundi 9 août 1886, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Catherine FAUVARQUE, épouse de M. Bruno CNUDDE, décédée à Lys, le 28 juillet 1885, dans sa 58e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

FAITS DIVERS

Etrange histoire. — Les journaux de Paris parlent beaucoup de la découverte d'un cadavre de petite fille de 4 ans, trouvé le soir dans l'escalier d'une maison de la rue du Vert-Bois. L'enfant était très jolie, bien constituée, richement habillée; le corps ne portait pas trace de blessure. On a exposé le cadavre à la Morgue — où 25,000 personnes sont allées le voir samedi; personne ne l'a reconnu. Samedi soir, une lettre anonyme est arrivée à la Morgue. Cette lettre, mise à la poste en province, donne les détails circonstanciés qu'on va lire :

Cette enfant est la fille de parents très riches et qui occupent une certaine position.

Sa naissance a été cachée et elle a été élevée dans la campagne, chez un paysan qui était grassement payé.

L'enfant a été atteinte du croup — ou, ajoute la lettre, d'« une autre affection de poitrine ». — Le père nourricier, effrayé des ravages de la maladie ci n'ayant pas confiance dans le médecin du village qu'il habite, est parti avec la petite malade pour Paris.

En route, elle a succombé. Il l'a apportée à la mère d'abord, au père ensuite. Affolés tous deux ils lui ont dit :

— Débarrassez-vous en, coûte que coûte, seulement « ne la noyez pas (*sic*); c'est tout ce que nous vous demandons.

Il a alors fait un paquet avec l'oreiller sur lequel avait voyagé le pauvre petit malade et est allé jeter le tout dans l'escalier qui lui a paru une cachette suffisante.

On a télégraphié à l'endroit où la lettre a été mise à la poste afin de rechercher si un enfant y a disparu. La réponse est que, dans le pays, aucun enfant n'a disparu, qu'aucun enfant n'était en nourrice dans les conditions indiquées. Cette lettre est donc ou l'œuvre d'un bien sinistre mauvais plaisant — ou, ce qui est à craindre, une manœuvre destinée à entraver les recherches et à les lancer sur une fausse voie.

Des quantités considérables d'autres lettres arrivent, d'ailleurs, de tous côtés. Les unes prétendent donner des renseignements ou des conseils, les autres — et c'est le plus grand nombre, émanent de gens habitant la province ou l'étranger et qui ont à Paris une petite fille de l'âge de la victime. Ils envoient des signalements et des photographies, demandant avec anxiété si l'enfant mystérieuse ne serait pas la leur.

Et à la Morgue, la foule des visiteurs continue sans cesse. Parmi ces visiteurs, il en arrive beaucoup, le cœur serré, craignant de reconnaître la victime... Ils s'en vont heureux de s'être trompés.. Mais avec cela on ne trouve pas le plus petit fil conducteur.

Il y a bien eu la déclaration de deux personnes : Mme Boitel, tripière, et Mme Jeanne, domestique, rue François Miron, qui racontent avoir vu passer, vers cinq heures du soir, un homme bien mis, conduisant une petite fillette qui criait. Mais elles n'ont pas remarqué cet homme suffisamment pour en donner un signalement exact... et, quand bien même elles l'eussent donné !... Est-ce donc encore une affaire *classée* d'avance?

L'éclairage du canal de Suez. — Une note intéressante sur ce sujet a été lue à l'Académie des sciences de Paris, il y a quinze jours. Les alignements sont simplement indiqués par des poteaux lumineux, et ce sont les bâtiments qui portent eux-mêmes leur lumière à bord. D'après le règlement rédigé par la direction technique, les navires qui voudront transiter la nuit dans le canal devront être pourvus d'appareils projetant de la lumière à l'avant, à l'arrière, à babord et à tribord.

Le coût de l'installation est estimé à 16.000 fr. et le poids des appareils est évalué à 1,500 kilogrammes. L'administration du canal n'a pas encore pris les dispositions nécessaires sur tout le parcours, et 104 kilomètres seulement sur 160 sont aptes, dès à présent, à permettre la circulation nocturne. Les avantages sont considérables pour la Compagnie, car sa puissance de passage est presque doublée.

Les navires admis à jour à ce perfectionnement font déjà une considérable économie de temps et accomplissent le trajet en 21 heures, au lieu de 31. Une fois l'installation terminée, la durée du passage pourra être réduite à 16 heures. On voit que c'est un système mixte. Le canal fournit les points de repère et le bâtiment est lui-même le centre lumineux. On évite ainsi l'inconvénient de l'opacité des ombres et l'éblouissement que produirait sur les pilotes le faisceau de lumière dardant sur le navire.

En employant un procédé identique, on simplifiera beaucoup l'éclairage projeté du détroit de Magellan, qui, doué d'excellentes conditions de navigabilité, deviendra la voie la plus rapide et la plus sûre pour faire communiquer l'océan Atlantique avec l'océan Pacifique, l'Europe, l'Afrique occidentale et l'Amérique avec l'Australie et l'Océan Indien.

En Hollande, si quelqu'un est malade, on placarde chaque matin à sa porte un bulletin de sa santé. On épargne ainsi aux intéressés l'ennui de prendre et de donner des informations; les amis lisent, puis s'en vont. Bien plus facile pour les gens qui soignent le malade.

Une léproserie à Marathon. — La glorieuse plaine de Marathon va voir s'élever sur son sol historique un hôpital. En effet, la lèpre, qui a entièrement disparu de la Grèce et des autres pays d'Europe, existe encore dans quelques îles, notamment à Santorin, à Chypre, à Mitylène, à Rhodes et dans quelques localités du littoral asiatique de la Méditerranée. C'est pour les lépreux, originaires des susdites localités, qui émigreraient à Athènes, que le ministère grec a décidé qu'il serait construit un hôpital dans la plaine de Marathon.

Les avocats pensylvaniennes. — Les Etats de Pensylvanie et de New-York, en Amérique, viennent d'admettre les femmes au droit de porter la robe d'avocat, ou, du moins, de plaider devant les tribunaux.

La première « avocate » est Mme Carrie Kilgore, qui a lutté, depuis 1874 jusqu'à ce jour, pour être admise à pratiquer devant la cour de justice. Toujours éconduite, Mme Kilgore ne s'est pas découragée, et elle vient de triompher.

La falsification de la bière en Allemagne. — Il y a quelques jours, s'est terminé, devant le tribunal correctionnel de Nuremberg, un procès des plus curieux et des plus instructifs, que les amateurs de bières allemandes ont tout intérêt à sérieusement méditer.

90 personnes, dont 75 brasseurs et 15 négociants étaient citées devant le tribunal pour falsification des bières livrées à la consommation. Le jugement rendu dans cette affaire est caractéristique : 3 brasseurs et 1 négociant ont été acquittés faute de preuves suffisantes ; les 86 autres ont été condamnés à des peines dont le total s'élève à soixante-deux jours de prison et 23,730 marcks d'amende.

TRIBUNAUX

Cour d'assises du Hainaut

L'INCENDIE ET LE PILLAGE DE LA VERRERIE BAUDOUX

On continue à procéder à l'audition des témoins.

Une servante de M. Baudoux a rencontré un gréviste tout près du château. Cet homme lui a dit : Il nous faut Baudoux, nous le pendrons et puis nous mettrons le feu à sa baraque.

D'autres témoins affirment ensuite avoir entendu toute une série de menaces contre M. Baudoux.

On devait le pendre. On ne lui souhaitait rien de bon. On désirait la destruction et l'incendie de ses établissements. « C'est chez Beaudoux qu'on va en faire », etc.

Joseph Fourneau, cabaretier à Jumet, a vu passer deux bandes devant sa maison. Les groupes se composaient de 8 à 10 individus. Un de ceux-ci est entré chez Fourneau et a demandé 2 fr. Pendant ce temps on était à tout casser chez Beaudoux.

L'individu a dit à Fourneau : « Il ne faut plus qu'il reste une brique de la verrerie, car Beaudoux a dit qu'il ferait mourir les ouvriers de faim ou qu'ils mangeraient de la paille. »

Comme Fourneau se rendait chez M. Beaudoux avec les pompes que lui avait demandées l'ingénieur Paynoul, il s'est heurté à un groupe d'ouvriers qui lui a dit : « Si tu ne retournes pas, on va te casser le cou, à toi et à tes pompes ! »

M. Emile Robert, bourgmestre à Lodelinsart, fournit des renseignements sur la marche des grévistes, confirme la déposition des autres témoins quant aux menaces et donne des renseignements sur la moralité de Schmidt. Celui-ci a déjà été condamné pour adultère.

Résumons les diverses dépositions des témoins. Schmidt devait être le chef de la bande puisque à peu de distance de la verrerie les grévistes envahirent le cabaret en criant : à boire, Schmidt paie. Il paie puis il passe, toujours armé de son gourdin, devant la verrerie Desguins. N'entrons pas, dit-il, nous n'arriverions pas à temps chez Beaudoux. En pénétrant dans l'usine, son premier mot fut : Ah! Beaudoux! vous avez dit que je ne rentrerais plus; eh bien! voyez maintenant! Schmidt avait sa présence d'esprit, mais il était tout en transpiration à force de mener la bande.

Voici un propos grave : « Je suis content, a dit Schmidt, de voir flamber l'usine. Je ne voudrais pas pour 100.000 fr. que cela ne fût pas arrivé. »

Schmidt répond par des dénégations énergiques donnant lieu à un vif échange d'observations entre le président, les avocats et les témoins ouvriers.

Le fameux propos de Falleur : « Montez chez Baudoux, faites-lui mes compliments et dites que j'arrive » est affirmé à l'audience malgré les dénégations et les efforts de la défense pour le contester.

CHOSES & AUTRES

Guibollard est allé consulter le docteur Purgeraide pour un petit mal d'yeux.

— Bassinez-vous, lui dit l'éminent praticien, la partie malade et ne sortez qu'avec des « conserves fumées ! » Vous savez ce que c'est ?

— Parfaitement.

Depuis ce temps-là, Guibollard ne sort plus qu'avec un jambon sous chaque bras.

VARIÉTÉS

LA MORUE ROUGE

La morue sèche subit parfois certaines altérations qui en rendent l'usage dangereux. Dans la marine, où on en fait une assez grande consommation, on a souvent observé de véritables petites épidémies de diarrhée et de vomissements, qui n'avaient pas d'autre origine.

Vers la fin de l'année 1884, des matelots du port de Lorient ayant mangé au repas de midi de la morue peu cuite, et qu'ils avaient seulement trouvée trop salée, furent pris la nuit suivante des symptômes d'un véritable empoisonnement. Deux cent vingt hommes furent atteints ; aucun ne succomba, mais certains mirent longtemps à guérir. Il fut facile d'établir que la morue devait seule être incriminée. Un gros chien de Terre-Neuve qui en avait mangé fut lui-même très malade. Ce fait ressemble à tous les autres rapportés par Bertherand, Maréchal, Berenger-Féraud. Des accidents analogues ont été signalés à la suite de l'usage de certaines saucisses et de diverses conserves. On les attribue dans ces divers cas au développement de poisons organiques spéciaux, les ptomaïnes. Malheureusement il arrive bien des fois qu'aucun caractère extérieur facilement appréciable ne révèle la présence de ces ptomaïnes. Les accidents qu'elles provoquent sont le meilleur réactif de leur présence, et c'est bien un peu insuffisant.

L'examen de certaines morues qui avaient produit des accidents a fait reconnaître à leur surface des taches rouges. Ces taches ont été l'objet de nombreuses recherches ; elles vont du rose tendre au rouge orangé, siégent de préférence sur la tête et du côté de la colonne vertébrale, laissant par places des intervalles absolument sains.

M. Megnin appelé à examiner quelques unes de ces taches, a reconnu dans les chairs vermillonnées des amas considérables de corpuscules sphériques en voie de prolifération, présentant les caractères d'un cryptogame des plus inférieurs du groupe des *Cemothectum* (Cemothecium Bertherandi).

En langage vulgaire, le rouge de la morue est une espèce de moisissure, et on n'est pas fixé sur sa nature, champignon pour les uns, algue pour les autres. La morue qui en est atteinte est-elle dangereuse ? Ici les hygiénistes sont en désaccord.

Les uns la prohibent complètement, les autres la disent absolument innocente. M. Carles cite de nombreux cas dans lesquels l'expérience faite sur une très grande échelle a montré son innocuité absolue. Ainsi, il y a deux ans, alors que le choléra sévissait dans plusieurs centres de l'Europe et de la France, la ville de Bordeaux a été respectée, en dépit des masses de morues rouges qui se sont produites dans les sécheries suburbaines et ont été quotidiennement livrées à la consommation.

Cependant, dans le plus grand nombre des histoires d'empoisonnement relatées par les médecins, il est signalé que la morue présentait des taches vermillonnées, et le ministère du commerce, sur l'avis d'hygiénistes compétents, avait interdit son libre commerce. Il vient de revenir sur sa décision et dorénavant il sera loisible à chacun de nos lecteurs de se faire une petite opinion sur la question, en se faisant préparer un plat de morue rouge. Les accidents signalés n'ont jamais été suivis de mort.

M. Carles, M. de Pietra-Santa et tout dernièrement le docteur Mauriac, de Bordeaux, avaient émis le vœu que la prohibition fût levée. Dans le désir fort légitime de protéger nos estomacs, il ne faut pas porter un trop grand préjudice au commerce. Tel est le thème. On le développe à propos du plâtrage des vins, de leur coloration artificielle, du salicylage des aliments et, en ces derniers temps, de la morue rouge. La santé publique passe avant les intérêts des commerçants, voilà ce qu'il ne faut cesser de répéter. Pour le cas particulier de la morue altérée, la question est délicate. Le parasite développé dans son tissu est incapable de provoquer des accidents par lui-même, mais il faut se demander s'il ne favorise pas la décomposition des chairs. M. Mauriac prétend que non, il affirme que la végétation cryptogamique se développe indifféremment sur des morues avariées ou sur des morues saines, et ne joue aucun rôle dans le phénomène de la putréfaction.

Il est assez aisé de faire disparaître ces taches, c'est-à-dire de détruire le parasite. Il suffit d'immerger la morue rouge dans de la saumure pendant trente-six heures, de la brosser fortement et de la soumettre à une chaleur de 25 à 30 degrés. M. Guegan rendant compte des travaux d'une commission d'études qui a fait de nombreuses expériences, affirme qu'après avoir subi ce traitement, la morue reprend son aspect normal. Il en a mangé d'ainsi réparée que ne lui a fait aucun mal. On dit aussi que par certaines précautions et l'emploi d'antiseptiques, on arrive à prévenir tout accident. L'arrosage avec une solution faible d'acide salicylique rendrait à cet égard de grands services, mais pour diverses raisons, l'emploi de ce produit est incroit par les hygiénistes.

On peut donc faire usage de la morue rouge débarrassée ou non de ses parasites, mais il faut se méfier absolument de celle qui, colorée ou non, présente un commencement de putréfaction reconnaissable à une odeur spéciale et à une certaine friabilité de la chair.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

Réponse de M. J. Ferry à M. Lambert de Sainte-Croix

La *République Française* publie la réponse de M. Jules Ferry à M. Lambert de Sainte-Croix :

A M. Lambert de Sainte-Croix
« Saint-Dié, le 2 août 1886

» Monsieur,

» Entre deux versions de votre discours du 4 juillet, celle qui m'était restée dans la mémoire et celle que vous me communiquez aujourd'hui, c'est la vôtre évidemment qui fait foi : elle est d'ailleurs beaucoup plus orléaniste : on n'abolira pas le suffrage universel, ou l'épurera.

» Mais, comment ! Par quel procédé le suffrage universel, qui est « un instrument aveugle » sous la République, se trouvera-t-il « libre et éclairé » par le fait de la monarchie ?

Il faudrait expliquer ces paroles fatidiques.

« Vous dites, monsieur, que nous n'avons pas, vous et moi, « la même opinion sur la liberté du suffrage universel ». En effet, on s'en est aperçu au 16 mai, dont vous étiez.

« Vous étiez aussi de tout ce qui a été tenté par les voies obliques, à l'assemblée de Versailles, contre l'intégrité du suffrage universel et la souveraineté nationale.

» Quant au parti républicain, il a fait mieux que de supprimer la candidature officielle : il lui a enlevé ses armes. »

» C'est pourquoi, monsieur, il vous faudra bien des banquets encore et bien des discours pour faire accepter au pays ce paradoxe : la conversion des orléanistes au suffrage universel.

Recevez, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués. Jules FERRY

M. Paul Cambon

Le *Petit Journal* annonce que le maintien de M. Cambon en Tunisie est absolument décidé.

Le « Times » et l'affaire Boulanger

Le *Times* d'hier soir consacre à M. Boulanger et à ses lettres au duc d'Aumale un long article. Après avoir cité le texte de la lettre du 13 février 1879, le *Times* ajoute :

Si la simple politesse a commandé l'emploi d'un langage aussi ardent à l'égard du duc d'Aumale au temps de sa puissance, la même excellente vertu aurait certainement pu prescrire un peu moins de brutalité et d'insolence dans la façon dont le général Boulanger a cru de son devoir de révoquer son ancien chef pendant l'éclipse actuelle de son pouvoir.

Un procès à sensation à Malaga

Madrid, 4 août. — Le tribunal de Malaga juge en ce moment une affaire dramatique. L'accusée est une jeune fille d'environ vingt ans, très belle, qui, dans un accès de jalousie, a donné, dans un bal masqué, trois coups de poignard à son fiancé. Le public suit les débats avec avidité.

Les dynamiteurs irlandais et les nihilistes russes

Londres 4 août. — La police anglaise a été informée que les dynamiteurs irlandais et les nihilistes russes cherchent à nouer des intrigues.

Des agents de la police secrète surveillent les ports russes, et toutes les provenances de la Russie sont soumises à une rigoureuse visite à leur arrivée en Angleterre.

Attentat contre le grand-vizir. — La Turquie sous les armes

Londres, 4 août. — D'après une dépêche d'Athènes au *Standard*, le grand vizir viendrait d'être l'objet d'un attentat. Un individu aurait tiré sur lui, sans l'attendre, plusieurs coups de revolver. La dépêche ajoute que l'auteur de cette tentative criminelle a été arrêté, mais que l'interrogatoire qu'il a subi est tenu secret.

Un ancien garçon de bureau ministre des affaires étrangères. — Une nouvelle Excellence.

Londres, 4 août. — On a reçu la nouvelle en Irlande que le roi des îles Sandwich avait nommé ministre des affaires étrangères un certain J. Creighton, esquire, dont la vie aventureuse est des plus curieuses.

Creighton a commencé sa carrière comme garçon de bureau dans un journal irlandais de province, où il écrivait les adresses sur les bandes.

Après avoir été quelque temps typographe, il alla s'établir successivement à Belfort et à Londonderry où il fit du reportage dans quelques journaux.

Il vint ensuite à Londres, puis il émigra à Wellington où il fonda un journal.

De Wellington il alla en Californie et de là se rendit à Honolulu, où il fit rapidement son chemin.

Il porte aujourd'hui le titre d'Excellence, ministre d'Etat et des affaires étrangères du royaume des îles de Sandwich.

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Le traité anglo-américain

Washington, 4 août. — Le Sénat a refusé hier de prendre en considération le traité d'extradition anglo-américain.

Le Parlement anglais

Londres, 4 août. — Le Parlement anglais se réunira le 19 août. On croit que le discours de la reine ne contiendra aucune indication spéciale concernant la future politique irlandaise du gouvernement.

Renseignements sur le service des Postes

Papiers d'affaires

Ce que l'on entend par papiers d'affaires. — On désigne, en général, sous le nom de papiers d'affaires, toutes les pièces, tous les documents manuscrits, écrits ou dessinés en tout ou en partie, à la main, qui n'ont pas le caractère de correspondance actuelle et personnelle. Ex. : les pièces de procédure, les actes de tous genres dressés par les officiers ministériels, les lettres de voiture et connaissances, les factures, les différents documents de service des compagnies d'assurance, les copies ou extraits d'actes sous seing privé écrits sur papier timbré ou non, les partitions ou feuilles de musique manuscrites, les manuscrits d'ouvrages *expédiés isolément.*

Conditions d'admission des papiers d'affaires. — Les papiers de commerce ou d'affaires doivent être placés sous bandes mobiles ou sous enveloppe ouverte et conditionnés de manière à pouvoir être facilement vérifiés; ils doivent, en outre, être affranchis au départ au moyen de timbres-poste, et ne contenir aucune lettre ou note ayant un caractère de correspondance.

Factures pour l'étranger. — Les factures pour l'étranger sont considérées comme papiers d'affaires et sont passibles de la taxe minimum de 25 centimes jusqu'à 250 grammes.

Maximum de poids des papiers d'affaires. — Le poids maximum est de 2 kilogrammes.

Dimensions des papiers d'affaires. — Il n'est fixé aucune limite de dimensions pour l'envoi des papiers d'affaires pour l'étranger. On doit donc recevoir à l'affranchissement sous la seule condition de poids, des papiers d'affaires, *quelle qu'en soit la longueur.*

Minimum et progression d'affranchissement des papiers d'affaires. — Le minimum d'affranchissement est fixé à 25 centimes (port d'une lettre) jusqu'à 250 grammes, de 250 gr. à 2 kilog. on ajoute 5 centimes par 50 grammes ou fraction.

ADRESSES COMMERCIALES

de Roubaix-Tourcoing

TISSAGE-FILATURE ET MATÉRIEL POUR L'INDUSTRIE

(LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE RÉGULIÈREMENT, DANS SA GRANDE ET DANS SA PETITE EDITION, LES ADRESSES DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS D'ARTICLES POUR TISSAGES, PEIGNAGES, FILATURES, ETC.) 1

Deschamps Frères, mécaniciens-fondeurs, brevetés s. g. d. g., 141, Grande-Rue, Roubaix. — Construction de métiers à tisser en tous genres, spécialité de mécaniques armures et extracteurs automatiques. Mouvements et pièces détachées pour tissages. 500

Edouard Defretin, *tourneur en bois*, 15, rue Plutarque, Roubaix. — Ouvrages pour filatures et tissages. Spécialité de blindage de bobinots. — Fabrique spéciale d'étripleines en métal, nouveau genre déposé. 60 0/0 d'économie. 501

Gustave Fourmey, rue Philippe-le-Bon, 34, Roubaix. — Spécialité de collets crapaudines et étuis de dévidoirs, pour filatures, en tous genres. Plates bandes en fer et bronze, pour métiers à filer et autres. Repointage et réparations de broches. 25 ans d'expérience. 502

Manufacture de caisses d'emballage pour les tissus, filatures de cotons et laines, caisses pour chicorée, boîtes en volige pour bonneterie, parfumerie, amidonnerie, etc., etc. **Elie Desgrousseaux,** angle des rues de la Gare et Nationale. Ateliers et scierie mécanique, rue Solférino, reliés par téléphone. 503

Corroierie. **Michon Frères,** rue St-André, 7 et 9, Roubaix. — Spécialité de courroies doub